

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 14 MARS 2023 : MOTION N°1

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎: 03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 MARS 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, le QUATORZE MARS à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jeannine PAQUE
Jean-Pierre COULON pouvoir à Arnaud DECAGNY
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE
Inèle GARAH pouvoir à Rémy PAUVROS

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Marc DANNEELS

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Motion portant sur l'abattage massif et organisé d'arbres proposée par « Réinventons Maubeuge »

MOTION

Proposée par « Réinventons Maubeuge »

Pour faire suite à notre pétition pour un moratoire sur l'abattage des arbres Maubeugeois, qui a recueilli plus de 1500 signatures, nous présentons au conseil municipal la motion suivante :

Par cette MOTION, nous souhaitons attirer l'attention de tous, sur l'abattage massif et organisé d'arbres parfois presque centenaires de notre belle ville de Maubeuge, détruisant ainsi NOTRE environnement et par voie de conséquence la biodiversité qui s'y abrite.

Les arbres ne sont pas du mobilier urbain déplaçable à souhait. Ils nous rendent d'innombrables services à nous mais aussi aux nombreux oiseaux et insectes qu'ils nourrissent et protègent, espèces dont le nombre accuse une baisse inquiétante.

L'arbre considéré comme un immeuble, situé dans un rayon de 500 m autour d'un monument historique classé ou inscrit, ne peut pas être abattu sans autorisation (Avis conforme) du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP).

N'est-il pas possible de construire sans couper d'arbres ?

Ne pouvons-nous pas construire avec et autour d'eux ?

Avec le réchauffement climatique et face aux nombreux défis qui nous attendent, nous avons besoin plus que jamais de chaque arbre. Il est temps d'arrêter tous ces massacres : Place de Wattignies, Place de la Concorde, place Verte, place des Nations, sans oublier les coupes massives dans nos remparts.

Vu la situation catastrophique de notre environnement, et le besoin crucial de nos arbres, nous demandons un moratoire sur tous les chantiers impliquant des coupes d'arbres et la protection de ceux-ci. Ainsi qu'un diagnostic sérieux par l'ONF de leur réel état de santé.

Que ces projets soient désormais repensés en concertation avec la population afin de trouver des solutions pour que ces arbres conservent leur place et continuent à nous faire bénéficier de leurs nombreux bienfaits et à abriter de leur ombre des générations futures qui ne manqueront pas de nous réclamer des comptes si nous ne faisons rien.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 25 votes CONTRE (Groupe majoritaire), 3 votes POUR (Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX) et 6 Abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH)

- Rejette la motion

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : **30 MARS 2023**

Affiché le : **06 AVR. 2023**

Notifié le :

